

CLSH

Il se déroulera sur les 4 semaines de juillet, du lundi 4 au vendredi 29.

Pour les 3-11 ans :

4 au 8 juillet : **la nature**

Sortie *accrobranche* à Saint Geosmes

18 au 22 juillet : **le théâtre**

Sortie *spectacle* à Dijon

11 au 15 juillet : **l'aventure**

Sortie *Parc Labyrinthe* à Pouligney

25 au 29 juillet : **Peuple de l'eau**

Sortie *oxygène* à Dijon

Une nuit sous la tente au centre sera proposée chaque semaine;

Tarifs : 50 € par semaine, sorties comprises

Le CLSH accueillera sous une forme différente les 12-14 ans.

Inscriptions dès maintenant auprès de Cyril Girouin, à la garderie.

Tél : 06 16 66 18 99

Centre d'hébergement

Le gîte de groupes prend progressivement sa place dans le paysage touristique chanois. Il est répertorié, aux "gîtes de France", dans bon nombre de fédérations sportives (Judo, randonnées, cyclistes, VTT...) et voit sa fréquentation augmenter régulièrement. Les groupes qui en ont déjà profité reviennent (militaires en mai, CEMEA cet été...). Son aménagement a été poursuivi par l'équipement complet de la salle de réunion (téléviseur, vidéoprojecteur et écran) et par l'aménagement de la cuisine.

Il est à la disposition de tous les groupes constitués.

Renseignements et inscription : Gwylene Guenard. tél : 06 88 33 23 29

Animations de juin renseignements 03.84.67.67.19

Samedi 4 juin 20 h 30	Chorale "l'Alouette" Chants populaires et sacrés de tous pays. (40 choristes, 3 solistes, Quatuor à cordes) <i>Entrée libre</i>	Église de Champlitte-la-Ville
Samedi 18 juin À partir de 20 h 30	Pétanque et repas rôtisserie USC Insc : 0384676246 ou 0384676606	Stade de Mont Gin Repas 12 €
Dimanche 19 juin Départ 9 h	Journée de la randonnée <i>Leffond animation</i>	Leffond
Mardi 21 juin fête de la musique	Animée à Margilley par les trompes de chasse du rallye Joly-bois. RV 20 h	Margilley Salle des fêtes
Samedi 25 juin	Feux de la saint Jean (buvette, bal) <i>Amicale des Sapeurs Pompiers</i>	Place Charles Quint
Dimanche 26 juin	Concours de pêche Buvette-repas organisé par "la Gaule Chanoise"	Branchebeau



VILLE DE CHAMPLITTE

elus.champlitte@orange.fr

Info municipale n° 35
Juin 2011



Journée de la nature

Près de 300 personnes ont participé à cette première édition de la journée nationale de la nature.

Outre l'ambiance et la qualité des animations proposées sur le parcours, elle a permis de donner vie au site des Lavières et de le faire connaître.

Les 22 panneaux botaniques implantés à cette occasion sur le parcours balisé resteront en place cette saison.

Espace naturel de Mont Gin et de la Pâturie

Le conservatoire régional des espaces naturels de Franche Comté vient de rendre public le plan de pâturage des pelouses sèches communales. Les zones les plus ouvertes des sites devront être fauchées, les zones périphériques et gyrobroyées les années précédentes seront pâturées.

Soumis à de sévères restrictions d'utilisation par arrêtés préfectoraux de biotope, les pelouses sèches de Champlitte comme le site des Lavières, constituent un espace naturel exceptionnel à préserver et à faire connaître.



Nouvel office de tourisme :

L'office de tourisme occupera ses nouveaux locaux courant juin. Benoit Dumortier y accueillera les touristes dans un environnement tout neuf et mieux adapté.

Les locaux dédiés à la mairie seront réorganisés afin d'offrir un accueil du public plus rationnel et des espaces de travail et de bureaux plus fonctionnels.

Ateliers créatifs 14 juin

Dernière séance de présentation avant la mise en place de ces ateliers à la rentrée de septembre.

Bouchons plastiques :

Ils sont récupérés pour être recyclés. Les sommes récoltées par l'association "bouchons d'amour" grâce à la vente des granulés plastiques issus des bouchons permet des actions en faveur des personnes handicapées. (achat de fauteuils roulants, amélioration des conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap...). Sont acceptés les bouchons alimentaires, ménagers, de cosmétiques, de produits d'hygiène, et les couvercles en plastique.

Vous pouvez porter vos bouchons à Jacky Vitorsky à Frettes ou à la déchetterie où un point de collecte est à votre disposition.

Encombrants :

Le ramassage des encombrants aura lieu à

Champlitte : 14 juin Champlitte-la-Ville : 14 juin

Neuveville : 20 juin Margilley : 20 juin

Montarlot : 15 juin Frettes, Leffond, pas d'inscrits.

Les personnes qui se sont inscrites en mai sortiront leurs déchets pour la date indiquée ci-dessus et les laisseront le temps nécessaire.

OM : la CC4R réfléchit à une autre cadence de relevé des ordures ménagères.

Les ordures ménagères pourraient n'être ramassées qu'une semaine sur 2.

Attention : À compter du 1^{er} juillet, nouveaux horaires de ramassage

	Passage	Villages collectés
Lundi	matin	Neuveville, Margilley
Mardi	matin	Champlitte, Champlitte-la-Ville
Vendredi	matin	Frettes, Leffond, Montarlot

Conseil municipal du 27 mai : chantiers mis en route

Éclairage public du lotissement des Lavières basses : si les branchements électriques ont été prévus à l'origine de ce lotissement, il restait encore la pose d'une vingtaine de lampadaires. Ce sera fait prochainement.

Chaufferie bois : la délibération permettant de lancer l'étude de faisabilité est reportée au prochain conseil. Mercredi 25 mai, une dizaine d'élus se sont rendus à Scey sur Saône pour visiter une chaufferie équivalente à celle qui pourrait être implantée sur le territoire de notre commune. Elle intéresserait dans un premier temps le quartier de la salle des fêtes. L'étude est menée sous l'égide du SIED 70 (*Syndicat Intercommunal d'énergie du département*) et de l'ADERA. (*Association de développement des Énergies Renouvelables et Alternatives*).

Assainissement de Leffond : une nouvelle délibération est nécessaire afin de compléter le dossier. Les financeurs, l'agence de l'eau et le conseil général, tardent à donner leur accord.

Arrêté "sécheresse"

À ce jour, la Haute Saône fait partie des 54 départements concernés par les restrictions d'eau. Ce type de situation fait prendre en compte combien l'eau est précieuse mais rare, même dans nos régions. Économisons-la avant qu'elle ne manque durablement.

Arrêté du 16 mai 2011 portant limitation provisoire des usages de l'eau

Nous publions ici les grandes lignes de l'arrêté préfectoral défini par la direction départementale des territoires concernant le département de la Haute Saône.

Article 1 : objet

* Les usages de l'eau sont limités à titre provisoire sur l'ensemble du territoire des communes de notre département.

Article 2 : mesures de restrictions générales

Sont interdits

- * L'utilisation de l'eau, hors des stations professionnelles, pour le lavage des véhicules.
- * Le remplissage des piscines privées existantes sauf lors de la première mise en eau des piscines et bassin en construction.
- * L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés de 8 h à 20 h. (les jardins potagers ne sont pas concernés)

Ces interdictions portent sur l'usage des eaux du réseau public et l'usage des eaux superficielles, eaux de sources, de nappes ou de puits.

Article 3 : utilisation de l'eau à des fins agricoles

* Est interdite l'utilisation de l'eau à des fins d'irrigation agricole entre 8 h et 20 h...

Article 4 : prélèvements à des fins commerciales et industrielles

* Les activités industrielles et commerciales devront limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau.

Article 6 : durée

* les dispositions sont d'application immédiate et pour une durée d'application de 3 mois à compter du 16 mai 2011. Elles pourront être modifiées, abrogées ou prolongées en tant que de besoin...

Article 7 : sanctions des infractions

* Les infractions aux mesures prescrites seront punies de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe.

L'arrêté du 16 mai est affiché dans son intégralité sur l'ensemble des panneaux communaux de Champlitte et des communes associées.